



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 15 JUIN 2015**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 19
- présents : 18
- votants : 19

**Date de la convocation : 9 juin 2015**

**Présents :** Cécile BONI - Marie CASAMATTA - Jessica CHASTAGNIER - Jacques CHUVIN - Chantal COORNAERT - Jean-Louis DORTHE - Vincent DUMATRAS - Stéphanie ELDIN - Jean-Pierre FUSTINONI - Monique GARIN - Lara GLEIZES - Simone HEBRARD - Christophe MATHON - Viviane PEYRARD - Sébastien POUCHAIN - Alain RETY - Roland RIEU - Annabelle TEXIER-DUBOIS

**Présent(s) avec droit de vote :** Jacques CHUVIN (procuration de Vincent SIMON)

**Excusé(s) :** -

Madame Cécile BONI est élue secrétaire de séance

---

Le Maire procède à l'appel, constate que le quorum est atteint.

Aucune remarque n'ayant été faite sur le Procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**1 - FOYER, LOGEMENTS SENIORS (Rapporteur : Vincent DUMATRAS)**

**1. Prescription de la procédure de déclaration de projet**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réalisation d'un programme de logements et d'un centre intergénérationnel en extension Sud du Centre-bourg ainsi que le niveau d'avancement du projet.

Ce programme, situé au niveau du lieu-dit "Bauvache", se présente comme une réelle opportunité pour la Commune de réaliser un véritable quartier "en greffe" du Centre-bourg ancien.

Il permettra notamment de relier ce futur quartier au pôle d'équipement médical et au village par un maillage de cheminements non motorisés.

Le programme se décompose de la manière suivante :

- Réalisation de 18 à 20 logements locatifs adaptés aux personnes âgées (financement PLUS-PLAI).
- Aménagement de 3 à 5 lots à bâtir intégrés dans le plan de composition d'ensemble du nouveau quartier.
- Création d'un centre intergénérationnel multi-activités.

La partie logements locatifs et lots à bâtir sera réalisée sous Maitrise d'Ouvrage "Ardèche Habitat" et le centre intergénérationnel sera réalisé sous Maitrise d'Ouvrage communale.

Ce projet se situe toutefois en zone AUt du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 23 juin 2008, qui est une zone constructible à vocation de loisirs et de tourisme.

Il est donc nécessaire de faire évoluer le PLU afin de permettre la réalisation de ce programme.

Dans cet objectif, la Commune souhaite mettre en compatibilité son document d'urbanisme en utilisant la procédure dite de "déclaration de projet".

Cette procédure, encadrée par les articles L.123-14, L.123-14-2 et L.300-6 du Code de l'Urbanisme, permet en effet de "mettre en compatibilité" un PLU afin de permettre la réalisation d'un projet public ou privé de travaux, de construction ou d'opération d'aménagement présentant un caractère d'intérêt général.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-14, L.123-14-2 et L.300-6,

**Considérant** que le programme présenté présente un intérêt évident pour la Commune ainsi qu'un caractère d'intérêt général,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Décide** de prescrire une procédure de déclaration de projet n° 1 qui emportera mise en compatibilité du PLU permettant la réalisation du programme de logements et de création d'un centre intergénérationnel.

## 2. Estimation des domaines

Vu la délibération n° 2015\_02\_001D en date du 23 février 2015 décidant l'acquisition des parcelles AL80, 81, 845, 82, 77 et 15,

Vu le compromis de vente signé chez Maître Nadine PERRUSSEL, Notaire, en date du 19 mai 2015,

Vu l'avis du Domaine n° 2015/279/V218 en date du 20 mai 2015,

Considérant que la Commune confirme son intention d'acquérir les parcelles cadastrées AL80, 81, 845, 82, 77 et 15, propriété de Monsieur Pierre SOUBEYRAND et Madame Marie Thérèse RIBON épouse SOUBEYRAND.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Confirme** le prix d'acquisition de 130 000 euros pour les parcelles ci-dessus.

## 2 - AFFAIRES SCOLAIRES (Rapporteur : Stéphanie ELDIN)

Tout d'abord, une information concernant le Projet Educatif Territorial. Le Comité de Pilotage, crée à cette occasion, s'est réuni plusieurs fois au cours des 3 derniers mois et le projet a été envoyé à la Directrice Académique à la fin du mois de mai. Le projet va être validé et la Directrice félicite la Municipalité pour la rédaction de ce projet et la mise en place des activités périscolaires.

Nous vous rappelons que ce PEDT va permettre la reconduction de l'aide versée aux communes pour l'application de la réforme, soit pour l'année 2014/2015 : 18 000 €.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les horaires de la garderie périscolaire à l'École Publique de la Plaine du Cours :

- le matin de 7h15 à 8h20,
- le soir de 16h15 à 18h30.

Il propose au Conseil Municipal la mise en place d'une tarification de la garderie périscolaire à compter de la rentrée scolaire de 2015, et de la fixer à :

- 1 € par jour et par enfant pour l'inscription à la journée,
- 50 € par trimestre et par enfant pour l'inscription au trimestre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour et 1 abstention (Christophe Mathon),

**Accepte** la mise en place d'une tarification de la garderie périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015,

**Décide** de fixer le tarif de la garderie périscolaire à :

- 1 € par jour et par enfant pour l'inscription à la journée,
- 50 € par trimestre et par enfant pour l'inscription au trimestre.

**Charge** le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

## 3 - CIRCULATION DANS LE VILLAGE (Rapporteur : Roland RIEU)

Le mois de Mai avec tous les ponts (1er et 8, ascension, pentecôte...) a apporté un flux de circulation très important sur la traversée du village.

Le centre d'Imbourg reçoit de plus en plus de vacanciers et augmente encore sa capacité d'accueil cette année. L'ouverture de l'espace de restitution de la grotte Chauvet vient augmenter de manière significative la circulation avec des automobilistes qui utilisent de plus en plus leurs GPS et ne respectent pas toujours la signalisation. En conséquence, j'ai pris l'initiative depuis de nombreuses semaines de contacter les Maires du plateau, la Direction Départementale des Territoires, les services de Gendarmerie, les Pompiers, le Directeur d'Imbourg, etc... car il s'agit cette année d'un problème pur et simple de SÉCURITÉ, circulation et police, de la responsabilité du Maire. La complexité du problème ne me permettait pas de concerter les élus, je m'en excuse, mais il fallait de l'efficacité et de la rapidité, ce qui n'est pas évident au vu de tous les intervenants.

Les responsables de la DDT ont validé ce parcours.

Nous allons donc, cette année, inverser le sens de la montée qui aura lieu par la Sainte Beume, sens interdit par Eylieux (sauf riverains, bien sûr).

Les villageois, comme l'an passé peuvent circuler normalement dans le village.

Les raisons :

1. Il y a beaucoup plus de véhicules à la montée qu'à la descente.
2. Donc, les habitants d'Eylieux seront satisfaits de croiser moins de monde à la montée (il n'y aura que les riverains qui emprunteront la montée d'Eylieux).

3. Les services de sécurité : pompiers, gendarmerie, utilisent la Sainte Beume pour la montée (plusieurs interventions par jour l'été).
4. Les agriculteurs pour la lavande également.
5. Les vélos (montée mythique de la Sainte Beume).
6. Les communes du plateau évoquent les problèmes d'interventions des pompiers, médecins, ambulances, gendarmerie, etc...

Nous allons compléter la signalétique :

1. Mettre en place une limitation de vitesse à 30 km/h sur la route d'Eylieux.
2. Le stationnement obligatoire pour les visiteurs au cimetière, avec passage piétons via rue du Gua.
3. Matérialiser le petit parking du Cimetière en épis dans le sens de la circulation (non dangereux).
4. Indiquer pour les touristes qui descendront du plateau les parkings : 300m Cimetière, 100m Pharmacie (à la bifurcation des départementales).
5. Le Directeur d'Imbourg informera sa clientèle des problèmes de circulation dans le village lors de leur réservation.
6. Les services de Gendarmerie verbaliseront les automobilistes mal garé qui gênent la circulation.

Nous allons informer la population et les villageois bien sûr, et je compte sur le sens civique de chacun pour que l'été 2015 se passe au mieux pour les villageois et les visiteurs qui nous font l'honneur de venir visiter notre beau village.

Le sens unique sera mis en place à compter du 3 juillet et ce jusqu'au 31 août 2015 inclus.

**4 - JURYS D'ASSISES 2016 (Rapporteur : Monique GARIN)**

Tirage au sort de six noms sur la liste électorale pour établir la liste préparatoire des jurés pour l'année 2016 :

- Madame Elisabeth MISSOUM épouse NICOLAS,
- Monsieur David FOURNIER,
- Madame Annick MOINIER épouse FAMBON,
- Monsieur Benoit BOUGHERARA,
- Madame Clotilde VECHO,
- Monsieur Christophe BLACHERE.

**5 - GR42 (Rapporteur : Christophe MATHON)**

Vu les articles 56 et 57 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983,

Vu la circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée, Considérant que dans le cadre des actions menées en faveur des randonnées, le Conseil Général de l'Ardèche a réalisé ce plan,

Considérant que ledit plan comprend des itinéraires traversant le territoire de la Commune,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour et 1 abstention (Sébastien Pouchain),

**Accepte** l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée des chemins suivants :

- Chemin des Lieux,
- Chemin de Soulières,
- Chemin de Saint-Montan à Eybrugeas.

Reportés sur la carte ci-annexée (tableau d'assemblage du cadastre).

**S'engage** à ne pas aliéner totalité ou partie des itinéraires concernés (en cas d'impérieuse nécessité, le Conseil Municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier),

**S'engage** à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement,

**S'engage** à conserver leur caractère public et ouvert aux sentiers concernés,

**En cas de passage inévitable sur une propriété privée**, il sera passé une convention entre la Mairie ou l'établissement public intercommunal et le propriétaire,

**En ce qui concerne l'usage des véhicules motorisés** (4x4, quads, motos tout terrain...) autre que ceux utilisés pour le besoin des exploitations forestières ou agricoles, **interdit** le passage sur l'ensemble des chemins ci-dessus.

**6 - VISITES GUIDÉES (Rapporteur : Monique GARIN et Christophe MATHON)**

**1. Mise en place du tarif des visites nocturnes**

Vu la délibération n° 2015\_04\_024D en date du 8 avril 2015 décidant le tarif des visites du site médiéval, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs pour les visites nocturnes du site médiéval comme suit :

	Adulte	Enfant
Individuel	9 €	5 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'appliquer à compter du 20 juin 2015 les tarifs suivants :

	Adulte	Enfant
Individuel	9 €	5 €

Charge le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

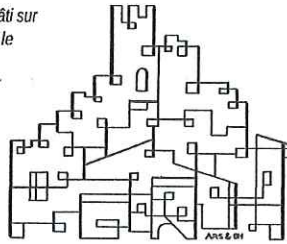
**2. Présentation du document de la Commission Patrimoine Village de Caractère**

La Commission Patrimoine Village de Caractère a créé un document « visite du site médiéval » disponible en Mairie, chez les commerçants et hébergeurs de Saint-Montan, sur le nouveau Site Internet de la Commune et les Offices de Tourisme Intercommunaux.

**Le site du village.** Le village médiéval de Saint Montan est bâti sur un promontoire rocheux situé au confluent de deux petits cours d'eau : le ruisseau de la Sainte Baume au sud-ouest et le ruisseau d'Eylieu à l'est. Il est dominé par une forteresse avec laquelle il fait corps pour constituer un remarquable ensemble fortifié à la silhouette triangulaire si caractéristique lorsqu'on arrive de la vallée du Rhône.

Son plan s'inscrit approximativement dans un quart de cercle centré sur le donjon, avec deux rues principales, l'une en haut, la rue de Clastre, prolongée par la rue du Château, l'autre en bas, la rue du Tour, prolongée par la rue du Cez puis la rue de la Poterne, qui suivent chacune, à peu près, une ligne de niveau.

Ces deux rues sont reliées entre elles par trois "calades", ce qui, dans la région, désigne des rues en pente et pavées. Ces "calades", qui comportent de nombreux escaliers, sont la rue de la Gorce à l'ouest, la rue Montante au Château au centre et la Montée des Comtes à l'est. Il existe, en plus, quelques ruelles étroites, parfois en impasse.



# SAINT MONTAN



## VILLAGE MÉDIÉVAL

**Un peu d'histoire...**

L'existence d'un château sur le site actuel est attestée dès le début du 12ème siècle. Il appartient alors à une famille dont le patronyme est "de Saint Montan". Cette famille était, à l'origine, seule propriétaire du château, mais au 13ème siècle, une "co-seigneurie" est déjà en place. Le château primitif sera ensuite beaucoup remanié et agrandi.

Dans le même temps, de nombreuses maisons d'habitation sont construites autour du château pour abriter une importante population d'aristocrates, de commerçants et d'artisans.

Peu à peu, le village s'étend jusqu'à atteindre, au 14ème siècle, les bords des ruisseaux le long desquels sont édifiés les remparts encore visibles aujourd'hui.



**Les remparts.**

Le village médiéval est enserré dans un rempart, autrefois continu, de plus de 600m de long, représenté par un trait noir épais sur le plan. Ce rempart subsiste encore en grande partie, presque dans son état d'origine à l'ouest et au nord, notamment remanié, notamment pour la création d'habitations, au sud et à l'est. Dans sa partie nord, ce rempart est commun avec celui de la forteresse médiévale, laquelle ne possède son propre rempart, en trait rouge épais sur le plan, qu'au sud et à l'est.



Le rempart du village possède trois portes : la porte de Clastre à l'ouest, le portail du Tour au sud-ouest et le portalet du Cez à l'est. Il y a également une poterne au nord.



Édité par la Mairie de Saint Montan en juillet 2015. Crédit photos : Bernard HENNEVIN. Dessin au trait : André-René SOUFFLARD. Ne pas jeter sur la voie publique.

Pour une visite guidée et commentée, renseignez-vous en mairie tél 0475526209 ou à l'Expo-Musée, rue de la Poterne tel 0665296807

## LA VISITE DU VILLAGE MÉDIÉVAL

**Circuit bleu.** En partant du parvis de l'église, prenez la rue du Tour en direction du portail du Tour. Remarquez au passage la belle façade de la maison 1, puis la porte style Renaissance de la maison 2. Sortez des fortifications par le portail du Tour, franchissez le pont sur le ruisseau et empruntez en face la calade Jacky Dupret.

En haut de la calade, vous aurez une **vue intéressante sur la partie ouest du village.**

Le donjon et la partie haute de la forteresse sont bien visibles, ainsi que les deux lignes de remparts, celle de la forteresse, en haut, et celle du village, un peu plus bas.

Remarquez la cheminée sarrazine de la maison des coseigneurs (au centre sur le plan).



### Le long du rempart sud...

Empruntez la rue des remparts (attention, c'est la route) qui longe le ruisseau et le rempart en direction de la place du Poussiac.

En chemin, observez la tour 3 et ses aménagements défensifs, puis traversez la place du Poussiac et prenez, à gauche, la rue du Four.

La maison 4 possède, à l'étage, une grande grille de défense à l'une de ses fenêtres.



### Les vieilles rues...

A gauche au bout de la rue du Four, entrez à nouveau à l'intérieur du rempart par le portail du Cez.

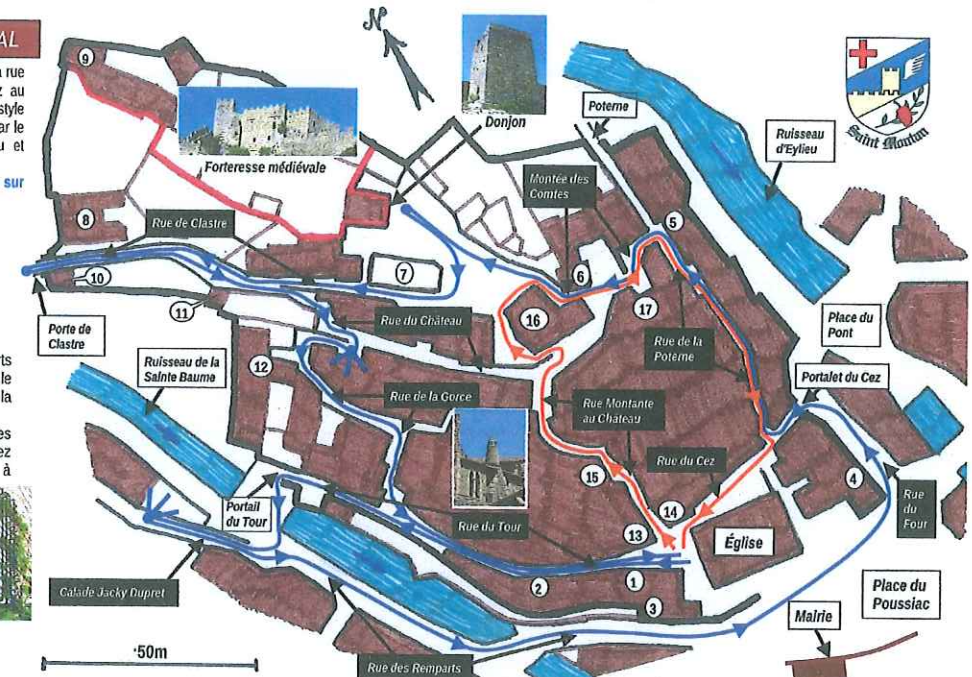
Puis, un peu plus loin, empruntez à droite la rue de la Poterne.

Au niveau de la tour des Comtes 5, prenez à gauche la Montée des Comtes, contournez la tour des Ecuyers 6, pour atteindre le donjon.

Redescendez par la rue de Clastre en longeant la chapelle des Pénitents 7, en ruine. Remarquez le Castel 8, la tour haute 9 et le grand rempart qui les relie. Franchissez la porte de Clastre pour observer, de l'extérieur, la tour du Procureur 10.

### La première calade...

Passez à nouveau la porte de Clastre et remontez la rue de Clastre, passez devant la tour du Prêtre 11,



et, peu après, empruntez à droite le début de la rue du Château.

En contrebas, accessible par quelques marches, un petit belvédère offre une jolie vue sur les toits du village et les collines environnantes.

A partir de ce belvédère, descendez les escaliers qui mènent rue de la Gorce. Remarquez la maison du Bailli 12. Continuez à descendre la rue de la Gorce jusqu'à la rue du Tour qui vous ramènera sur le parvis de l'église.

### ...et les autres calades.

#### Circuit orange.

Du parvis de l'église, prenez la rue Montante au Château dont l'entrée voûtée est encadrée par la maison du Bayle 13 et la maison des Comtes d'Urgel 14.

En montant, remarquez la fenêtre de style gothique flamboyant de la maison 15, puis, en haut de la rue, prenez en face, sur le



côté gauche de la maison 16, dite "du Canard", un escalier, raide et tortueux, mais charmant. Faites le tour de la maison "du Canard" et rejoignez la rue de la Poterne en passant par la Montée des Comtes.



Remarquez, en descendant, les belles arcades de la maison 17.



La rue de la Poterne, puis la rue du Cez vous ramèneront sur le parvis de l'église.

## 7 - DIVERS (Rapporteur : Roland RIEU)

### 1. Cession foncière Les Tuilières

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder la parcelle cadastrée AP 134 d'une superficie de 32 m<sup>2</sup> située au quartier Les Tuilières, à Monsieur André GARCIA, au prix de 13,72 € le m<sup>2</sup>.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Décide** de céder à Monsieur André GARCIA, la parcelle AP 134, d'une superficie de 32 m<sup>2</sup> au prix de 439,04 euros,

**Autorise** le Maire à signer cette cession au nom de la collectivité,

**Charge** Maître Nadine PERRUSSEL, Notaire à Bourg-Saint-Andéol, d'établir l'acte de cession et de procéder aux formalités de publicité foncière,

**Indique** que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur,

**Autorise** le Maire à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente et de ses suites.

### 2. Subvention exceptionnelle à l'association Acoust'Zic

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'Association ACOUST'ZIC créée le 12 mai 2015, et propose de leur verser une subvention exceptionnelle, pour l'année 2015, de 500 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour et 1 abstention (Christophe Mathon),

**Accepte** de verser une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'Association ACOUST'ZIC.

### 3. Présentation du Site Internet de la Commune

La mise en ligne est prévue pour le 16 juin 2015 à la même adresse que le précédent : mairie-st-montan.fr.

#### 4. Accueil de loisirs Mistralou (Annabelle TEXIER-DUBOIS)

L'association Mistralou a inauguré le local appelé "le Tandem" en mai dernier. Il est situé à Saint-Montan à proximité de la Mairie.

Ce local permettra de faire des inscriptions de manière échelonnée avec une prise en compte des contraintes professionnelles et autres des familles. Actuellement, le taux de fréquentation pour le mois de juillet est bon (au moins équivalent à l'année 2013).

Une directrice d'accueil de loisirs a été embauchée pour une période de 6 mois reconductible après bilan du bureau. Il est à noter que pour le mois de juillet, les enfants seront accueillis dans un premier temps à l'école puis rediriger sur un site naturel privé à proximité.

En effet de nombreux parents ne souhaitaient pas réinscrire leurs enfants à l'école, les bâtiments n'étant pas adaptés pour fonctionner l'été.

L'association est actuellement composée de 17 élus dont 8 personnes au bureau très investies dans la gestion quotidienne de l'accueil de loisirs.

À la rentrée 2015/2016, une proposition d'accueillir les enfants le mercredi après-midi à l'école publique est en cours de réflexion.

#### 8 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DRAGA

Présentation du rapport annuel par le Président, Monsieur Jean-Paul CROIZIER.

Disponible sur le site de la Communauté de Communes Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche : [www.ccdraga.fr](http://www.ccdraga.fr).

**Prochain Conseil Municipal : lundi 20 juillet 2015 à 19h (sous réserve de confirmation)**

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 21h15.

Le Maire, Roland RIEU

Le 30 juin 2015

